

COMMUNE VEULES LES ROSES

***DEMANDE DE DEROGATION
POUR PERTURBATION INTENTIONNELLE
DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES***

RAPPORT ANNUEL 2017

***CAMPAGNE DE STERILISATION DES
ŒUFS DE GOELANDS SUR LA COMMUNE
DE VEULES LES ROSES***

29 Novembre 2017

Commune de Veules Les Roses
7 avenue du Docteur Michel
BP 09
VEULES LES ROSES

Madame Olga LEFEBVRE PESTEL
Cheffe du Service Ressources Naturelles
Direction Régionale de
l'Environnement, l'Aménagement et
et du Logement de NORMANDIE

P/O VEULES LES ROSES
Mr CLAUDE BERVILLE

Cité Administrative
2 rue Saint Sever
BP 86002
76032 ROUEN cedex

Veules les Roses le 29 novembre 2017

Madame la Cheffe du Service des Ressources Naturelles,

Je vous prie de trouver ci joint le **rapport annuel 2017** de la première campagne de stérilisation des œufs des goélands argentés réalisée sur la Commune de Veules Les Roses.

A ce titre, il vous est communiqué conformément au plan requis dans votre courrier du 9 octobre courant, les éléments suivants :

- Justification de la demande et localisation des zones de nidification
- Descriptif des mesures de prévention à l'installation des goélands
- Déroulement des opérations de stérilisation
- Présentation des résultats

A titre complémentaire, je vous transmets en annexe **les comptes rendus intermédiaires** – au nombre de trois (3) - de l'Association « Les goélands conquérants » en charge du suivi de la campagne de stérilisation. Ces comptes rendus offrent pour avantage de vous présenter de façon chronologique et minutieuse les étapes des opérations effectuées au cours de la campagne 2017.

I) – RAPPEL DE LA JUSTIFICATION ET LOCALISATION DES ZONES DE NIDIFICATION

A cette fin, nous souhaiterions porter à votre connaissance les points suivants

- l'observation d'une forte prolifération des goélands argentés
- la nécessité de mettre en œuvre des mesures de limitation de la forte expansion des nids de goélands
- la localisation des lieux de nidification

Une forte prolifération des goélands argentés à Veules

A l'image de nombreuses communes du littoral, la prolifération des goélands est allée sans cesse croissant ces dernières années en front de mer dans notre commune. On atteint désormais une situation qui devient intolérable. Les toitures subissent des détériorations sérieuses. Pour leur part, les terrasses, les voitures et les résidents sont plus que jamais victimes des déjections avec tout ce que cela entraîne comme désagréments tant sur le plan de l'hygiène que de l'esthétique. On ne saurait sous estimer en parallèle les importunités sonores. A cela, s'ajoute l'attitude menaçante, voire parfois agressive des goélands.

D'ores et déjà, tout indique que cette situation ne peut qu'empirer rapidement.

Les études statistiques réalisées dans des agglomérations du pays de Caux montrent que si rien n'est fait le nombre de nids de goélands argentés s'accroît à un rythme de l'ordre de 6 % par an moyenne. Telles sont en effet les données de l'observation constatées sur la ville de Dieppe entre 1992 et 2014 selon les données gracieusement fournies à titre d'illustration par Mr Bertrand Paumier Responsable du service Hygiène de la ville de Dieppe .

Ainsi, sur Veules on peut déjà voir que la pénétration des goélands argentés touche désormais également et progressivement l'intérieur du village.

A cet effet (Cf infra III) – Résultats constatés), nous nous permettons d'attirer votre attention quant à la nécessité d'étendre le périmètre d'intervention initialement présenté en 2017 lors de notre première demande. Des lieux de nidification ont de fait été nouvellement répertoriés au cours de la campagne 2017 jusqu'à l'entrée de la commune sur la route de Saint Valéry en Caux (Voie Charles de Gaulle), ie, à l'autre extrémité du bord de mer.

A noter également, qu'en raison de leur fort envahissement, les goélands deviennent de moins en moins farouches et la crainte de la population est de voir un jour les goélands s'attaquer aux personnes ou animaux domestiques comme cela est advenu dans certaines communes du littoral. Du reste deux cas ont été signalés pour l'heure sur notre commune sans conséquence majeure. Pour l'instant, plus de peur que de mal.

La localisation des zones de nidification

Localisation. Il a été reproduit ci après un plan de la commune de Veules les Roses avec un zoom particulier sur le lieu de concentration des nids des goélands argentés (périmètres surlignés en rouge)

La nidification observée a été le fait essentiel pour l'heure et de façon naturelle du bord de mer .

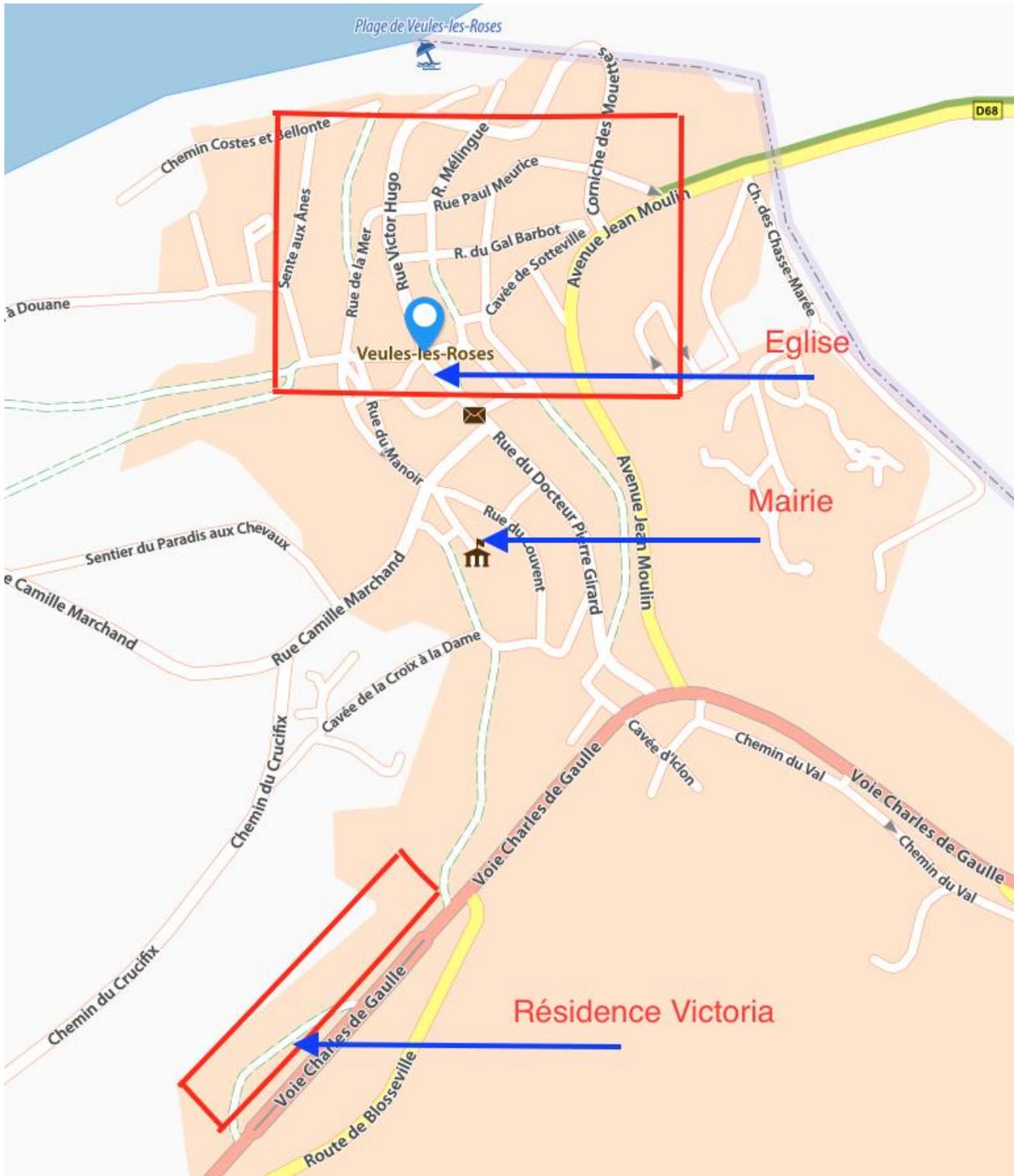
Comme précisé précédemment, **on observe toutefois une pénétration constante à l'intérieur de la commune** puisque des nids ont été localisés à l'entrée du village sur la route menant à Saint Valéry, c'est à dire bien en deçà du bord de mer.

On notera, qu'il s'agisse là d'une différence de taille relativement à notre première demande de dérogation déposée en février 2017.

Recensement. La localisation des nids a été réalisée pour la campagne 2017 par deux riverains du bord de mer : Messieurs Michel Lefebure et Louis Sina, tous deux membres par ailleurs de l'Association en charge du dossier de stérilisation.

Dans cette démarche de recensement des lieux de nidification, l'assistance de **Mr Pajot qui possède une grande expérience et expertise** a été importante comme développé ci dessous. Rappelons que Mr Pajot a été l'intermédiaire ayant réalisé la stérilisation des œufs de goélands (CF détail CV ci dessous)

Précisons qu'au regard de la taille de la configuration géographique de la commune (« un vallon ») qui autorise de bons points d'observation, de la structure de l'habitat avec des hauteurs de toitures contenues et de la taille contenue de l'agglomération, la quantification des nids ainsi menée a fait sens.



II) – DESCRIPTION DES MESURES DE PREVENTION PRISES POUR LIMITER L'INSTALLATION DES GOELANDS NICHEURS.

La présence des oiseaux marins en bord de mer est un phénomène incontournable pour une commune du littoral, pour ne pas dire naturel. Et de fait, les goélands sont un élément constitutif indissociable de cette « image d'épinal » touristique que l'on appelle « le bord de mer ».

C'est pourquoi, ce qui est ici visé et sollicité, ce n'est pas l'éradication mais la limitation d'une croissance rapide de la « population » de goélands argentés avant que celle-ci ne devienne hors de contrôle

La demande de dérogation effectuée aujourd'hui par la commune de Veules les Roses résulte d'une situation qui est devenue ingérable en dépit des efforts des veulais.

Tout d'abord, une action de prévention est menée en **amont** tant par la municipalité que par la population pour maîtriser la présence des goélands. Ainsi, une attention toute particulière est réalisée pour la propreté de la commune et il est fait obligation de déposer les sacs poubelles dans des conteneurs fermés.

En parallèle, des mesures ont été adoptées en **aval à titre curatif** pour lutter contre l'envahissement réel des goélands argentés par les riverains veulais du bord de mer. Celles-ci ont été multiples et nombreuses quoique des plus classiques, à savoir : soit la pose de pics anti-oiseaux sur les toits et près des conduits de cheminée, soit la pose de fil de barbelés. Au delà d'un effet éphémère, les résultats obtenus ont été nuls.

Comme maintes fois soulignées sur les sites internet d'information des communes touchées, l'effarouchement par des faucons ou l'émission d'ultrasons ont donné par ailleurs de piètres résultats ou d'un coût prohibitif. Ces mesures un moment envisagées sur Veules par quelques résidents ont été ainsi de ce fait abandonnées aussi compte tenu de ces contraintes.

La stérilisation des nids de goélands argentés apparaît à ce jour l'un des moyens les plus efficaces de lutter contre la prolifération de cette population d'oiseaux marins comme en témoigne les expériences menées par des villes de bord de mer.

Telle est l'orientation qu'entend poursuivre la commune de Veules les Roses aujourd'hui en sollicitant **le renouvellement** de la dérogation pour perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées.

III) - DESCRIPTION DES OPERATIONS DE STERILISATION DES OEUFS

Dates des interventions

La dérogation accordée, la stérilisation des œufs de goélands a été menée en ligne avec les dates définies par les autorités publiques.

Deux passages lors de la campagne de stérilisation stérilisations ont été effectués

- le premier en date du **20 mai 2017**
- le second en date du **3 juin 2017**

Rappelons qu'un passage préalable en date du **11 mai courant** avait été réalisé en collaboration avec Mr Pajot en charge de la stérilisation à des fins de repérage

Méthodologie de la stérilisation

A titre introductif, on précisera que la stérilisation a été effectuée par un opérateur habilité, en l'occurrence par l'entreprise :

Laurent PAJOT

4, rue de l'If
76370 Belleville sur Mer
tél : 02 35 85 46 62
SIRET : 78983487600011

MR Laurent Pajot qui a effectué la stérilisation a été dument autorisé pour ce faire comme il ressort du document ci dessous (Cf infra) par le Service Hygiène et Salubrité de la ville de Dieppe dirigé par Mr Bertrand Paumier.

Il est à noter la très grande expertise et connaissance de ce monde animal par Mr Pajot qui a été a même d'individualiser immédiatement des oeufs de goélands marins et partant de les sauvegarder.

Le protocole suivi a reposé sur la **vaporisation** d'un mélange à base de paraffine « le stérilis » à même d'imperméabiliser la coquille.

A titre d'information et d'observation complémentaires, on pourra se reporter aux comptes rendus d'étapes rédigés et publiés par l'association en charge du suivi de la campagne de stérilisation. De nombreuses photos illustrent de fait la phase spécifique de stérilisation

ATTESTATION

Je certifie par la présente que Monsieur Laurent PAJOT est habilité à utiliser le produit « stérilis » et ainsi procéder à la stérilisation des œufs de goélands.

Bertrand PAUMIER
Responsable – Inspecteur de salubrité
Service hygiène et insalubrité



Les nids non traités.

A notre connaissance, trois nids au moins n'ont pas pu être traités. A cela deux raisons :

- tout d'abord en raison de la difficulté d'accès aux toits liée le plus souvent aussi à l'absence des propriétaires lors des passages pour stériliser les nids (résidences secondaires) – 2 cas
- ensuite par ce que ces nids n'ont pu être individualisés à temps car trop bien dissimulés – 1 cas

Les résultats constatés

Les résultats de la campagne de stérilisation 2017 sont reproduits dans les Tableaux I – goélands argentés - et II – goélands marins –

A titre de synthèse rapide, on peut résumer ces données en considérant qu'il existe dans l'agglomération de Veules Les Roses environ **une vingtaine de nids (20) de goélands argentés** sous réserve d'explorations ultérieures et à venir.

Si l'on reporte cette donnée à la population de Veules les Roses, cela se traduit par **1 nid pour 40 habitants** en première approximation. Une proportion qui n'est guère éloignée de ce qui peut être observée dans les agglomérations environnantes sur la base des données dont on peut disposer et des recoupements opérés.

TABLEAU : IEspèce goélands : **GOELANDS ARGENTES** (Larus Argentatus)

Propriétaires	1er Passage : 20 mai 2017			2ème passage : 3 juin 2017			Bilan général
	Nombre de nids traités	Nombre d'œufs stérilisés	Nombre de nids non traités	Nombre de nids traités	Nombre d'œufs stérilisés	Nombre de nids non traités	Nombre total de nids construits
Morat	1	3				1 (accès)	1
Vincent	1	3		1	2		1
Rouillon	1	1		1	3	2 (nids vides)	4
Legoff	1	1		1	0	2 (nids détruits)	3
Robert	1	1		1	2		2
Lecat	1	3		1	2		1
Langlois	1	3		1	1		1
Maigret	1	1		1	2		1
Gilhet/Florence	0	0		1	3		1
Rés. Victoria	zone non explorée à l'origine de la campagne de stérilisation			1	3		1
TOTAL	8	16		9	18	5	16

TABLEAU : II							
Espèce goélands : GOELANDS MARINS (Larus Marinus)							
Propriétaires	1er Passage : 20 mai 2017			2ème passage : 3 juin 2017			Bilan général
	Nombre de nids traités	Nombre d'œufs stérilisés	Nombre de nids non traités	Nombre de nids traités	Nombre d'œufs non traités	Nombre de nids non traités	Nombre total de nids construits
Rési. Victoria	zone non explorée à l'origine de la campagne de stérilisation				3	1	1

A titre d'illustration, nous avons reproduit ci dessous deux photos des trois poussins de goélands marins dont les œufs avaient été sauvegardés lors de la campagne de stérilisation.



IV) – EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DEROGATION

Veules les Roses a conduit en 2017 sa **première campagne** de stérilisation.

Il est donc trop tôt pour mener une analyse approfondie de l'impact des nids stérilisés qui demande de fait une période de référence au minimum égale à 5 ans comme spécifié par la requête de la DREAL Normandie.

L'étude du report sur des zones urbaines adjacentes pour la même raison apparente semble difficilement quantifiable compte tenu ici encore du faible recul de cette première expérimentation menée à Veules. Il semble de fait difficile d'imaginer un changement des « us et coutumes » des oiseaux nicheurs sur la base d'une seule année de pratique de stérilisation.

On peut signaler par contre une moindre et nette présence des goélands marins aux alentours des résidences de bord de mer compte tenu de naissances nulles pour les nids traités. De fait, cela a effectivement signifié moins de surveillance en l'absence de « nouveaux nés » et partant moins d'allers et retours aériens pour subvenir aux éventuels besoins alimentaires

L'analyse des reports constatés dans les communes limitrophes est un sujet délicat. Il sera difficile à terme de mesurer les incidences des traitements de stérilisation sur les communes voisines les plus proches pour une meilleure lisibilité de l'impact sur la population des goélands. Ainsi à Sotteville/Mer et Blosseville – distantes de 3km- et à Saint Valéry en Caux – distante de 7 km - il n'existe en effet à ce jour - **et à notre connaissance** – aucune action manifeste officieuse ou officielle n'est menée et qui permette de recouper nos observations quantitatives sur Veules.